

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 – 20 H

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY -- Nicolas REY – Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN
- - Stéphane BONIFACE - Sylvie GANGLOFF - Guillaume GARIN - Gérard DUTEL – Pierre-Jean LAFFAY

ABSENTS EXCUSÉS : Véronique DEBERT (pouvoir à Ghislaine DUPUY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2023.

Après lecture du compte-rendu, Madame le Maire tient à préciser que le projet d'enrobé du parking n'avait pas été évoqué en conseil municipal en 2019-2020, il ne figurait dans aucun compte-rendu et n'avait fait l'objet d'aucune délibération. De ce fait, aucune ligne n'était inscrite au budget 2020. Il est bien évident que si tel avait été le cas, les travaux auraient été réalisés.

1/ SALLE D'ANIMATION RURALE

Monsieur Nicolas REY, 1^{er} Adjoint, fait un point sur les différentes entreprises qui interviennent sur le chantier et informe que la phase de préparation s'est bien passée, dans le respect du planning initialement prévu.

Une consultation de trois fournisseurs de gaz est en cours. Compte-tenu des délais vis-à-vis de l'intervention de l'entreprise titulaire du lot « plomberie-chauffage-ventilation », il est demandée l'autorisation du Conseil Municipal pour choisir l'offre la mieux adaptée, tant sur le coût que sur la prestation, en amont de la prochaine séance. Accord donné à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rappelle que l'avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et mise aux normes de la S.A.R. présenté par l'Agence AMPÈRE, pour un montant HT de 14.268,48 €, avait été ajourné Christophe VUILLEMIN, 3^{ème} Adjoint, en estime le montant à 9.255,75 € HT €. Ces conclusions seront exposées au cabinet Ampère afin de revoir l'avenant.

2/ AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Stéphane BONIFACE, Conseiller Municipal informe que les travaux sont quasiment terminés. Restent à poser deux barrières, un bloc de boîtes aux lettres, le panneau d'affichage (stocké dans le sous-sol de la zone artisanale, pendant la durée des travaux). La végétalisation de l'espace sera décidée en collaboration avec Pascal CHASSAGNE.

Un point est ensuite fait sur les factures restant à régler ou recevoir. Il convient de demander des précisions à l'entreprise Bissay (a-t'il chiffré la pose des 2 barrières supplémentaires ?), et à Signature (la facture de la peinture au sol doit être revue à la baisse).

Monsieur BONIFACE pense que trois boîtes aux lettres suffiraient, une pour l'école, une pour le Sou des École, une pour la Cantine. Par sécurité, il est voté un bloc de 4 boîtes, dans le cas où une autre activité s'organiserait dans le bâtiment.

3/ CURE

Monsieur Christophe VUILLEMIN informe que les travaux de réfection de toiture avancent bien. La pose des nouvelles ardoises a commencé. Un avenant de 840 € HT est nécessaire pour un arêtier en zinc. En effet, il n'est pas possible de faire chevaucher les ardoises en arête du toit. Les anciennes ardoises ont été conservées.

4/ PONTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de la décision du Ministre de l'Intérieur quant à la reconnaissance, ou non, de l'état de catastrophe naturelle.

Elle informe le conseil que Monsieur le Sous-Préfet a souhaité venir sur la commune pour constater les dégâts. Accompagné de Messieurs Jean-Jacques RAFFIN, Christophe VUILLEMIN, 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint, et de Mme le Maire, il a visité les ponts de Gonon et du Regnard. Le retour s'est effectué par le chemin de Montmain, afin d'en constater l'état. En effet, ce chemin pourrait faire office de déviation. Monsieur le Sous-Préfet nous a assuré de son soutien dans nos démarches, que ce soit au niveau des administrations, que des décisions sur les subventions ; il nous demande de lui transmettre tous les éléments inhérents au dossier, au fur et à mesure de son avancement.

Les pièces constitutives de la demande de subvention exceptionnelle ont partiellement été déposées sur la plateforme e-partenaires du Conseil Départemental, dans l'attente de l'estimatif du bureau d'études GINGER, d'ici à fin octobre.

À réception de l'estimatif, les dossiers de demande de subventions seront ensuite déposés sur la plateforme de l'Etat pour :

- la « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités touchées par des événements climatiques » ;
- le dispositif de financement des réparations des ouvrages communaux, initié par le CEREMA, dans le cadre du lancement du Programme National Pont-Travaux 2023/2025.

Du fait de l'impossibilité d'emprunter le pont endommagé, Madame le Maire fait part d'une inquiétude de certains riverains quant aux passages de plus en plus fréquents des véhicules, tracteurs et camions, sur le pont de bois du chemin chez Liange.

Monsieur Christophe VUILLEMIN, 3^{ème} Adjoint, est allé investiguer et relate que ce pont en traverses de bois a été fait sous la responsabilité du SMAELT. Monsieur Jean-Jacques RAFFIN, 2^{ème} Adjoint, siégeant à ce syndicat, va se renseigner pour prendre contact avec l'entreprise du fait des malfaçons constatées. En effet, les sabots métalliques semblent être en inox mais le clouage ne l'est pas, ce qui accentue la corrosion des sabots. Il faut donc faire procéder à l'enlèvement de tous les clous actuels. Monsieur VUILLEMIN souhaite que soit validée la référence des clous en inox avant qu'ils ne soient posés. De plus, avec le temps, des cailloux comblent l'interstice entre les planches, maintenant l'humidité et altérant les traverses en chêne. La mesure compensatoire préconisée par Monsieur VUILLEMIN est de veiller à les faire nettoyer régulièrement par Monsieur Pascal CHASSAGNE, afin de rétablir la ventilation entre les planches. Il conclut en demandant que soit enlevé le garde-corps, aucunement sécuritaire.

5/ VOIRIE 2023

➤ Travaux sur chemins

Monsieur Jean-Jacques RAFFIN présente les devis proposés par les entreprises BISSAY-LAFAY et BAROU, quant au béton prévu sur les chemins de Montmain et chez Liange, afin de désenclaver les résidents de Montsellier, jusqu'à ce que le pont soit réparé.

	Chemin chez Liange				Chemin de Montmain			
	longueur	largeur	épaisseur	estimatif	longueur	largeur	épaisseur	estimatif
BISSAY-LAFAY	170 m	0,60 m X 2 roues	15 cm	9.520 HT	106 m	1 m X 2 roues	15 cm	11.208 HT
BAROU	195 m	1 m X 2 roues	20 cm	19.051,50 HT	106 m	1 m X 2 roues	20 cm	10.356,20 HT

1. Il est convenu de demander à l'entreprise BAROU de proposer un nouveau devis :
 - largeur de roue à 0,60 m au lieu de 1 m ;
 - béton C35/37 XF4 au lieu de C35/37 XF2
2. Il est convenu de demander à l'entreprise BISSAY-LAFAY de proposer un nouveau devis :
 - béton fibré sur une longueur de 195 m.

3. Il est convenu de demander aux deux entreprises un estimatif au m3 et non au mètre linéaire.

L'assemblée délibérante charge Monsieur Jean-Jacques RAFFIN, Adjoint à la voirie, de faire le nécessaire auprès des entreprises concernées.

➤ **Projet de division parcellaire A 247 et 1102**

Deux projets de division des parcelles A 247 et 1102, dressés le 29 mai 2012 par le cabinet de géomètres ex DE LEMPS-THIVEND (aujourd'hui TOINON-PIGEON), ont été présentés il y a quelques semaines par l'indivision DEVILLAIN. La commission voirie s'est réunie le 28 septembre 2023 pour étudier les deux projets. Il en ressort qu'un courrier doit être adressé aux propriétaires des parcelles concernées pour :

- La décision prise en 2021, suite aux observations de l'État, quant à la superficie des parcelles constructibles sur la commune qui ne doivent pas excéder 1.200 m² ;
- La servitude de passage de la Roannaise de l'Eau rattachée au chemin desservant le Château d'eau ;
- Le raccordement au réseau d'assainissement ; la distribution d'eau potable ; l'alimentation en électricité et fibre des parcelles ;
- La différence entre le permis d'aménager (lotissement avec sortie unique) et la déclaration préalable (chaque parcelle possède sa sortie).
- L'étude d'une nouvelle esquisse tenant compte des points ci-dessus listée.

➤ **Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables**

La désignation, sur les territoires communaux, de zones prédisposées au photovoltaïque, à la méthanisation, à l'éolien, à l'hydroélectricité et au bois est imposée par l'État au titre de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Cette cartographie doit être rendue avant le 31 décembre 2023. Un groupe de travail ouvert à tous les élus s'est constitué, auquel ont participé Madame le Maire, Messieurs Nicolas REY, Jean-Jacques RAFFIN, 1^{er} et 2^{ème} Adjoint, et Monsieur Pierre-Jean LAFFAY, conseiller municipal.

Il en ressort une cartographie manuscrite qu'il convient de créer numériquement sur la plateforme EnR dédiée à cet effet.

➤ **Réparation d'un chemin**

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Jacques RAFFIN à la voirie, quand débiteront les travaux prévus sur le chemin Rochard. Monsieur RAFFIN relance l'entreprise rapidement.

➤ **Nettoyage des fossés**

Monsieur Jean-Jacques RAFFIN va demander la réactualisation du devis de l'entreprise qui avait été consultée en juin 2023.

6/ ROANNAISE DE L'EAU

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de valider l'adhésion des communautés de communes Val d'Aix Isable, Pays d'Urfé, Marcigny et la Communauté d'Agglomération de Loire Forez au Syndicat de la Roannaise de l'Eau. Adhésions validées à l'unanimité des membres présents.

7/ CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES EN HAUTEUR

Monsieur Nicolas REY, Premier Adjoint, souhaite que la proposition tarifaire pluriannuelle de SOLEUS, déjà prestataire pour ces contrôles, soit reportée au prochain conseil, faute de n'avoir pu l'étudier.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire s'est rendue aux assemblées générales des associations suivantes :

- **Basket** : l'aspect financier semble revenu « à la normale ». Le club souhaite afficher les panneaux de leurs sponsors sur le bardage intérieur de la salle, lorsque les travaux de rénovation et mise aux normes seront terminés. Le Conseil Municipal pense qu'il serait utile de faire nettoyer les parois de la salle par une entreprise spécialisée,

- Cantine : il est noté une baisse de la fréquentation du fait de l'effectif scolaire en baisse également. En 2022, subsiste un léger déficit. Des manifestations seront organisées pour le combler.
- Sou des écoles : Madame le Maire souligne qu'il y avait beaucoup de monde par rapport aux dernières années. Les enseignantes ont fait part de leurs projets pour 2023-2024 aux membres du Sou, l'assemblée propose la prise en charge pour environ 4.500 €.

Tomettes de la cantine : Monsieur Nicolas REY rappelle que suite à la réfection de la cantine en 2022, 22 m² de tomettes en terre cuite de dimensions 15 cm x 15 cm pourraient être cédées. Il en amènera quelques-unes lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Centre médico-scolaire de Feurs : Madame le Maire rappelle que ce sont les médecins du centre médico-scolaire, dont les frais de fonctionnement sont à la charge exclusive de la ville de Feurs, qui assurent le suivi médical des élèves du RPI. Une convention est proposée par la mairie de Feurs afin que les communes participent auxdits frais. Pour l'année scolaire 2022/2023, la participation était de 1,65 € par enfant. La convention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Courrier de l'inspecteur d'académie : Madame le Maire informe du courrier reçu ce jour de l'Inspection d'Académie, rappelant la « fragilité de l'effectif ». Mais depuis la rentrée, il y a quatre nouveaux inscrits. Madame le Maire souhaite présenter à l'Inspection, un dossier étayé qui présentera ce qui a été fait à l'école depuis 2 ans ½. Elle sollicite d'autres élus pour travailler avec elle sur le sujet. Monsieur Gérard DUTEL, Conseiller Municipal se porte immédiatement volontaire, pour avoir déjà travaillé sur le sujet il y a plusieurs années.

Réparation du joint du vitrage intérieur de la porte du Bistrot des Colombes : Il est demandé à ce que l'entreprise le Comptoir des Menuisiers, titulaire du lot « menuiserie » lors de l'aménagement du bâtiment en 2019, soit contactée. Monsieur VUILLEMIN dit qu'il faut faire valoir le « hors d'eau » pour que l'entreprise remédie à ce problème

Étagères de la bibliothèque : voici quelques semaines, Monsieur Guy ANDRÉ, bénévole à la bibliothèque a fait part de l'opportunité d'acquérir des étagères d'occasion, en mélaminé de 12 mm, pour la bibliothèque. Madame Sylvie GANGLOFF, Conseillère Municipale, pense que les dimensions correspondent, mais que les étagères ne paraissent pas assez solides pour soutenir des livres. Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite.

Parcelle A 341 : Christophe dit qu'il faut faire a minima un diagnostic amiante avant démolition voire une dépollution du terrain communal.

Parcelle A 1178 : route de Saint Cyr. Il est décidé d'en proposer la vente au prix d'acquisition par la commune en 2021 + la proratisation des frais de notaire réglés par la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents fixe le prix 2.500 € TTC, frais de notaire à venir, à la charge de l'acquéreur.

Zone artisanale : les courriers ont été adressés aux deux acquéreurs. Monsieur Stéphane BONIFACE s'occupe des devis quant au complément d'enrobé sur le parking. Le secrétariat a déposé une demande de devis sur la plateforme ENEDIS ; la procédure prévoit ensuite un rendez-vous téléphonique à fixer avec Monsieur Nicolas REY.

Désignation d'un membre de la commission communale de révision des listes électorales : Monsieur Gérard DUTEL, Conseiller Municipal, est désigné en remplacement de Monsieur Nicolas REY, qui en tant qu'Adjoint, n'a pas le droit de siéger à cette commission.

Monsieur Stéphane BONIFACE informe que les gradins de la salle d'animation rurale ont finalement été récupérés par l'association Forez Évènement de Montbrison, le mercredi 11 octobre 2023.

Prochaine réunion du conseil municipal :
Vendredi 27 octobre 2023 – 20 H 30
Séance terminée à 0 H 00